

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 26 janvier 2017 à 18h00 heures,

Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOEL
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 52 ^{ème} délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Nathalie MURGUET
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Arrivée après la 29 ^{ème} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Départ après la 58 ^{ème} délibération
14	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Arrivé après la 10 ^{ème} délibération Départ après la 52 ^{ème} délibération
15	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
16	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
17	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
20	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
25	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
26	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
27	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
28	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
29	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
30	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
31	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
32	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
33	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
34	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
35	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
36	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
37	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
38	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
39	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
40	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
41	MERY	T	Eudes BOUVIER	
42	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
43	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
44	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
45	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
46	MOUXY	T	Nicolas MARC	
47	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
48	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

49 RUFFIEUX
50 SAINT OFFENGE
51 SAINT OURS
52 SAINT PIERRE DE CURTILLE
53 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
54 TRESSERVE
55 TRESSERVE
56 TRESSERVE
57 TREVIGNIN
58 VIONS
59 VIVIERS-DU-LAC
60 VOGLANS
61 VOGLANS

T Olivier ROGNARD
T Bernard GELLOZ
T Christian REBELLE
T Sylvie L'HEVEDER
T Denise DE MARCH
T Jean-Claude LOISEAU
T Annie MOULIN
T Eric COURSON
T Gérard GONTHIER
S Catherine TRANCHINO
T Robert AGUETTAZ
T Yves MERCIER
T Martine BERNON

Pouvoir de Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Elina QUAY-THEVENON

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des Services
Directrice de cabinet / Responsable communication
Directeur du pôle développement
Directeur des services à la population
Responsable juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 19 janvier 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 123 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 67 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 58 présents (57 titulaires et 1 suppléant), et 66 votants.

AMENAGEMENT

Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL 73) Adhésion et représentation de Grand Lac

Monsieur le Président indique que l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme prévoit que les établissements publics fonciers locaux (EPFL) sont créés en considération d'enjeux d'intérêt général en matière d'aménagement et de développement durables. Ils mettent en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain. L'établissement public foncier est créé par le représentant de l'Etat dans la région au vu des délibérations concordantes des organes délibérants d'EPCI dotés de la compétence en matière de Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le président rappelle que la Savoie connaît une croissance économique et démographique soutenue, qui s'inscrit dans un espace géographique contraint. Les tensions importantes qui apparaissent sur le marché foncier deviennent contraignantes pour le développement économique, pour l'agriculture et plus généralement pour un équilibre dans le développement urbain, périurbain et rural.

Dans ce contexte, l'EPFL de la Savoie, créé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2005, permet aux collectivités locales de renforcer leur présence sur le marché foncier et d'anticiper sur les évolutions en cours. L'EPFL s'inscrit en complément des outils de planification traditionnels des collectivités (SCOT, PLU) et des outils fonciers utilisés par les collectivités (observatoires du marché foncier, réserves foncières, droits de préemption, ...).

Les activités de l'EPFL s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention (PPI) quinquennal, lequel est réalisé et évalué par tranches annuelles. Il définit les orientations, les méthodes et les moyens que l'EPFL mettra en œuvre pour atteindre ses objectifs et permet de hiérarchiser les priorités. Il est élaboré en fonction des besoins exprimés par les collectivités adhérentes.

Monsieur le Président rappelle que la CALB, la CCCA et la CCCh étaient adhérentes à l'EPFL. Il est donc proposé que Grand Lac adhère à nouveau à cet établissement public, au titre notamment de ses compétences en matière de gestion des réserves foncières nécessaires à l'exercice de ses compétences et de Programme Local de l'Habitat.

Représentation de Grand Lac auprès de l'EPFL de la Savoie :

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants de Grand Lac à l'Assemblée Générale de l'établissement public foncier local de la Savoie. Il est proposé de désigner :

Délégués titulaires :

- Corinne CASANOVA
- Jean-Claude CROZE
- Denise DE MARCH
- Yves GRANGE

Délégués suppléants :

- Olivier ROGNARD
 - Fabien COUDURIER
 - Gabrielle KOEHREN
 - Bernard GELLOZ
-

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- APPROUVE l'adhésion de Grand Lac à l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette adhésion,

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- CONSTATE l'élection des délégués titulaires et suppléants précités pour représenter Grand Lac auprès de l'EPFL 73.

Aix-les-Bains, le 26 janvier 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 59
- Votants : 67
- Pour : 67
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Etablissement Public foncier Local de la Savoie (EPFL73) - Adhésion et représentation de Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 31/01/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 31/01/2017

Numéro de l'acte : d1623 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170126-d1623-DE

Date de décision : 26/01/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.3. Représentants de l'EPFL